

HONORAIRES DE TRANSACTIONS*

MONTANT DE LA VENTE TTC	HONORAIRES
de 0 € à 50 000 €	Minimum forfaitaire 4 000 €
de 50 000,01 € à 100 000 €	8%
de 100 000,01 € à 150 000 €	5,2%
de 150 000,01 € à 300 000 €	5%
de 300 000,01 € à 500 000 €	4,3%
de 500 000,01 € à 800 000 €	4,1%
de 800 000,01 € à 1 000 000 €	3,9%
de 1 000 000,01 € à 2 000 000 €	3,5%
Au-delà de 2 000 000 €	2,5%
Parking	3 000 €

HONORAIRES DE GESTION**

JUSQU'À

29%

HONORAIRES SYNDIC

À PARTIR DE

2 500€ TTC

par copropriété.

*Honoraires TTC calculés par tranche cumulative, sur la base du prix de vente affiché lorsque les honoraires sont à la charge du vendeur.

**Selon le nombre de semaines d'occupation propriétaire; calcul sur le prix brut propriétaire; honoraires composés à 50% d'honoraires de gestion et 50% d'honoraires de commercialisation.